



IDP
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique



38 rue des Mathurins 75008 Paris

Tél : 09 65 21 01 89

Email : info@idp-formation.com

Internet : www.idp-formation.com

Dernière mise à jour du document : 14 octobre 2026

Déontologie, probité et prévention des atteintes à l'intégrité dans l'établissement hospitalier

Formation collective intra

*En formation intra, le contenu peut être **adapté aux demandes spécifiques***

Pour organiser une formation, contactez l'IDP : 09 65 21 01 89 ou info@idp-formation.com

L'IDP étant **certifié Qualiopi**, cette formation est finançable dans le cadre de [l'article L6321-1 du Code du travail](#) (maintien des compétences et adaptation des salariés à leur poste de travail »

Public et prérequis :

Professionnels exerçant des fonctions exposées : acheteurs, membres de commissions d'achat, cadres de santé et administratifs, praticiens, ingénieurs biomédicaux, pharmaciens, personnels des services économiques et financiers.

Cette formation ne requiert **aucun prérequis**.

Modalités (format, durée, dates, délais d'accès, coût, support) :

FORMAT :

Distanciel (visio). Possibilité de présentiel si plusieurs groupes/journées consécutifs ou en Ile de France

DURÉE :

Durée recommandée : 1 jour (7 h)

Possibilité d'une seconde journée d'approfondissement. elle développe les mises en situation, la cartographie des risques et le volet managérial.

DATES, DÉLAIS D'ACCÈS ET INSCRIPTION :

Dates de réalisation déterminées d'un commun accord entre l'IDP et l'EPS. En général, prévoir environ trois à cinq semaines pour organiser une formation. Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires.

COUT NET (non soumis à TVA - Art. 261-4-4a du CGI) : **1890 €**.

Journée supplémentaire d'approfondissement, dégressif pour plusieurs groupes de stagiaires, intervention présentielle (frais en sus) : nous contacter

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET SERVICES EN LIGNE :

Accès à la plateforme numérique de l'IDP permettant de télécharger les supports et de contrôler et réviser ses acquis au moyen d'exercices (quiz, QCM, QCU...).

Pourquoi cette formation ?



GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ : METTRE EN PLACE OU METTRE À JOUR UN DISPOSITIF ANTICORRUPTION



En octobre 2024, l'Agence Française Anticorruption (AFA), en partenariat avec la Fédération hospitalière de France, a publié un guide spécifique destiné aux établissements publics de santé (EPS), eu égard à l'exposition aux risques d'atteintes à la probité dans l'exercice des missions de catégories de personnels exposés.

L'application de ces recommandations pose toutefois de nombreuses interrogations pratiques auxquelles les exemples proposées par le guide ne suffisent à répondre dans leurs diversités et nuances.

L'IDP, qui forme des personnels hospitaliers depuis près de 30 ans, propose aux EPS une formation courte et dense (possibilité d'une journée complémentaire d'approfondissement), permettant la maîtrise du risque juridique induit par ces problématiques.

Objectifs général :

Permettre aux participants :

- d'identifier les situations présentant un risque déontologique ou d'atteinte à la probité.
- d'adopter le comportement approprié face à une situation présentant un risque.
- (en association avec l'établissement) de connaître et d'utiliser les dispositifs internes permettant de demander conseil, prévenir ou signaler.

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- citer les obligations déontologiques de l'agent public hospitalier et leurs fondements ;

- identifier une situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent, et appliquer la conduite adaptée ;
- déterminer si un cadeau, une invitation ou un avantage peut être accepté ;
- reconnaître les six atteintes à la probité et les risques propres à son activité ;
- appliquer les règles de vigilance à chaque étape d'un achat hospitalier ;
- mobiliser le référent déontologue et les dispositifs de signalement et d'alerte ;
- pour l'encadrement : promouvoir une culture de la probité au sein de son équipe.

Programme :

Programme et minutage à titre indicatif (adaptés à chaque établissement/stagiaires)

MATIN – Le cadre déontologique et les situations à risque	
9h00 – 9h20	Accueil et lancement • Analyse de « l'évaluation à l'entrée » (obligation Qualiopi) faite par formulaire Gmail. • Présentation des objectifs et du déroulé • Recueil des attentes et quiz de positionnement
9h20 – 10h30	Module 1 – Le cadre déontologique et les obligations de l'agent hospitalier • Déontologie, éthique, probité : distinguer les notions • Les valeurs du service public hospitalier et le cadre juridique (Code général de la fonction publique, Code de la santé publique, Code pénal) • Les obligations : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, laïcité, secret et discrétion professionnels • Cumul d'activités et responsabilités encourues (disciplinaire, civile, pénale) <i>Mise en pratique : quiz « vrai / faux » sur des situations du quotidien.</i>
10h45 – 11h45	Module 2 – Conflits d'intérêts : savoir les identifier et les gérer • Définition : l'apparence d'un conflit suffit • Les sources d'intérêts : familiaux, financiers, associatifs, professionnels antérieurs • Les réponses : déclaration, déport, information de la hiérarchie, saisine du référent déontologue <i>Mise en pratique : étude de cas en sous-groupes.</i>
11h45 – 12h30	Module 3 – Cadeaux, invitations, avantages et relations avec les partenaires • Cadeaux d'usagers, de familles, de fournisseurs : ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas • Le dispositif « anti-cadeaux » et la transparence des liens avec les industries de santé • Dons et legs de patients : les interdictions applicables <i>Mise en pratique : exercice « le curseur » : classer des situations entre acceptable, zone grise et interdit.</i>

APRÈS-MIDI – Prévenir, acheter, signaler, manager

13h30 – 14h30	Module 4 – Prévenir les atteintes à la probité • Les six atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, favoritisme, concussion, détournement de fonds publics • Sanctions encourues et jurisprudences illustratives • Cartographie des risques et dispositif anticorruption (référentiel de l'Agence française anticorruption)
14h30 – 15h30	Module 5 – Probité et achats hospitaliers • Les principes de la commande publique • Les points de vigilance à chaque étape : sourcing, cahier des charges, analyse des offres, exécution • Le rôle des prescripteurs (médecins, pharmaciens, ingénieurs biomédicaux) et le repérage des signaux d'alerte <i>Mise en pratique : analyse d'un cas de marché public.</i>
15h45 – 16h30	Module 6 – Signalement, alerte et rôle du référent déontologue • Le référent déontologue : missions, saisine, confidentialité • L'obligation de signalement (article 40 du Code de procédure pénale) • Le statut de lanceur d'alerte : procédure interne, canaux externes, protections • Les dispositifs propres à l'établissement
16h30 – 16h50	Module 7 – Management et culture de la probité • L'exemplarité de l'encadrement • Favoriser la parole et accueillir un signalement • Diffuser les bonnes pratiques dans son équipe
16h50 – 17h00	Évaluation et clôture • Quiz final d'évaluation des acquis • Bilan et questionnaire de satisfaction

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Pédagogie active alternant apports théoriques courts et mises en situation.
- Cas pratiques inspirés de situations hospitalières réelles, adaptés au contexte de l'établissement.
- Quiz, travaux en sous-groupes et échanges d'expériences.
- Support de formation remis à chaque participant, avec fiches réflexes et textes de référence.
- Matériel requis (présentiel uniquement) : salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. En distanciel, soit les participants sont regroupés dans une salle multimédia équipée et connectée, soit chaque participant dispose d'un ordinateur multimédia et connecté

Modalités d'évaluation :

- **Avant la formation** : recueil des attentes et quiz de positionnement.
- **Pendant la formation** : évaluation continue au travers des cas pratiques et exercices.
- **En fin de formation** : quiz d'évaluation des acquis et questionnaire de satisfaction à chaud.
- **Après la formation** : questionnaire d'évaluation à froid à 3 mois (si demandé par le client), évaluation par l'employeur et le financeur (obligation Qualiopi).
- Les certificats individuels de réalisation sont transmis au client sur la base des émargements.

Analyse fine des besoins des stagiaires :

En formation intra, le programme peut être modifié, affiné ou aménagé en fonction des besoins particuliers des participants, comme stipulé au début de la description du programme (ci-dessus). Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à appreciations@idp-formation.com, afin qu'il y soit répondu collectivement.

En toutes hypothèses, au moins un entretien préalable avec l'établissement permet d'adapter le contenu à ses procédures internes : charte de déontologie, organisation du référent déontologue, dispositif de recueil des alertes, cartographie des risques, politique d'achat. Les cas pratiques peuvent être ciblés selon le public (achats, encadrement, soignants).

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout besoin d'adaptation, merci de contacter le référent handicap ou de demander à l'IDP l'intervention de son réseau handicap

Formateur & référent pédagogique :

Clémence Zacharie, enseignant chercheur, IAE Paris Est, Cersa (Assas)

Contact :

Raymond Taube : 06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation.com